

Réf: Dossier N° 042565

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGROPHOR »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 7E TRANCHE, Lot 3564,
Ilot 290

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/09/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 28/09/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGROPHOR »

Objet : NÉGOCE DE PESTICIDES, DE RÉGULATEUR DE CROISSANCES, DE MATÉRIELS AGRICOLES ET DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 7E TRANCHE, Lot 3564,
Ilot 290

Dirigeant(s) : M KORE GOREGNAND SERGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04371 du 06/10/2021 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°28495/GTCA/RC/2021 du 06/10/2021

